

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Date de la convocation
29.01.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt six
le quatre février,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BONNET,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE,
Mme PELLETIER, Mme LIÉBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLOIN,
Mme PINEAU, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUCROT, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. PRUD'HOMME.

Pouvoir de M. Pierre DUCROT à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de M. Jacques PRUD'HOMME à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Cession de terrain à M. et Mme DAVID

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 275p située le
Capitaine BRETON.

M. et Mme DAVID Guillaume et Lydie ont fait part de leur intention de se porter
acquéreur d'une partie de la parcelle AK 275 pour une surface d'environ 1 115 m². Cette
emprise jouxte leur propriété et ils souhaitent agrandir leur espace jardin.

Ce terrain se situe en zone Ub (faubourg en continuité du centre historique) et
1Au (zone ouverte à l'urbanisation) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et est couverte
par une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP 8) à destination du projet de
caserne de gendarmerie.

Conformément à la réglementation, le service des domaines a été consulté et a
émis un avis à la date du 28 avril 2025.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...11.1.FEV. 2026.....

Publié le :11.1.FEV. 2026.....

Notifié le :

Le projet de caserne de gendarmerie n'étant pas positionné sur l'emprise souhaitée, il est proposé de céder le terrain moyennant la somme de 9.75€ /m², la surface exacte sera déterminée par géomètre expert. Le prix /m² sera donc appliqué à la surface réelle à céder. Les frais d'acte notarié en la SCP RASSCHAERT- VILLAIN / SALVAT seront à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage seront à la charge de la ville.

Par courrier du 17 décembre 2025, M. et Mme DAVID ont accepté cette offre.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition de cession ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

